



Réparer les pots cassés : un grand réinvestissement pour des services publics accessibles et de qualité

Mémoire présenté au ministre des Finances, Carlos J. Leitao, dans le cadre des consultations prébudgétaires 2017-2018

Par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Février 2017



La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente plus de 200 000 membres, dont 130 000 environ font partie du personnel de l'éducation.

La CSQ compte 11 fédérations qui regroupent quelque 240 syndicats affiliés en fonction des secteurs d'activité de leurs membres; s'ajoute également l'AREQ (CSQ), l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec.

Les membres de la CSQ occupent plus de 350 titres d'emploi. Ils sont présents à tous les ordres d'enseignement (personnel enseignant, professionnel et de soutien), de même que dans les domaines de la garde éducative, de la santé et des services sociaux (personnel infirmier, professionnel et de soutien, éducatrices et éducateurs), du loisir, de la culture, du communautaire, des communications et du municipal.

De plus, la CSQ compte en ses rangs 75 % de femmes et 30 % de jeunes âgés de moins de 35 ans.

Introduction

Depuis son arrivée au pouvoir au printemps 2014, le gouvernement Couillard a imposé de sévères compressions à l'ensemble des ministères et des organismes. Ces compressions ont causé des dommages importants dans les réseaux offrant les services à la population du Québec. Partout les services ont été affectés, voire réduits, par les coupes de personnel qu'impliquaient nécessairement les compressions exigées.

Lors du budget 2016-2017, le gouvernement a choisi de modifier légèrement le tir, à tout le moins en éducation et en enseignement supérieur, en annonçant son *Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur*. Ce plan prévoit l'injection de sommes additionnelles aux maigres hausses de budget qui étaient prévues. Pour les autres secteurs, l'austérité s'est poursuivie, notamment en petite enfance avec l'adoption de nouvelles règles budgétaires des centres de la petite enfance (CPE) et dans le réseau de la santé et des services sociaux, durement éprouvé par des hausses de budget insuffisantes et les multiples réformes imposées par le ministre Gaétan Barrette.

Les investissements en éducation et en enseignement supérieur annoncés l'an dernier étaient certes bienvenus, mais doivent cependant être mis en perspective. En octobre 2016, le dépôt des comptes publics nous a confirmé que l'année 2015-2016 s'était soldée par un surplus de 3,65 milliards de dollars avant les versements au Fonds des générations et de 2,2 milliards de dollars une fois ces versements pris en compte. Aussi, selon le dernier rapport sur les opérations financières, l'année budgétaire 2016-2017 annonce également d'importants surplus.

Le gouvernement Couillard a donc imposé une si sévère cure d'austérité qu'il en a dégagé de très importants surplus. Contrairement au gouvernement Couillard qui y voit le signe d'une sage et équilibrée gestion des affaires de l'État, nous y voyons plutôt un véritable déséquilibre imposé aux dépens de services profitant à l'ensemble de la population du Québec.

Depuis quelques semaines, le ministre des Finances laisse entrevoir que la marge de manœuvre budgétaire actuelle du gouvernement sera utilisée pour réinvestir dans les services à la population et pour continuer la réduction des contributions fiscales des particuliers et des sociétés. Si la première orientation nous réjouit, compte tenu des immenses besoins et des dégâts causés depuis deux ans, la seconde nous pose de sérieux problèmes.

Le mémoire de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) est structuré autour de ces deux grandes orientations budgétaires du gouvernement. Dans la première partie, nous présenterons les raisons qui justifient une sérieuse mise à niveau des investissements dans les services publics ainsi que les enjeux ou dossiers sectoriels prioritaires où des besoins financiers existent. Nous espérons ainsi

alimenter la réflexion du gouvernement sur les besoins criants qui existent actuellement dans les réseaux.

Dans la seconde partie, nous expliquerons les vives réticences que nous avons face à de nouvelles baisses des contributions fiscales et présenterons ce qui nous apparaît comme les véritables problèmes du régime fiscal québécois actuel, qui concernent surtout les individus se situant aux deux extrêmes de la pyramide des revenus, soit les bas revenus et les hauts revenus.

Finalement, dans la dernière section, nous aborderons les dossiers de la hausse du salaire minimum, de la réforme du Régime de rentes du Québec et des transferts fédéraux en santé.

1 Réinvestissement dans les services

Le mémoire de la CSQ présenté l'an dernier au ministre des Finances dans le cadre des consultations prébudgétaires présentait un tour d'horizon des compressions subies par les différents réseaux, ministères et organismes depuis quelques années. Le portrait des compressions imposées depuis quatre ou cinq ans était peu reluisant :

- Près d'un milliard pour le réseau d'éducation préscolaire, primaire et secondaire;
- 155 millions dans le réseau collégial;
- Environ 275 millions pour les universités;
- 350 millions en petite enfance;
- 600 millions pour les établissements de santé et de services sociaux seulement en 2014;
- Des réductions de budget en termes absolus pour plusieurs ministères et organismes, par exemple une réduction de 40 % du budget du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (depuis 2003-2004 en tenant compte de l'inflation).

Si les compressions des dernières années sont incontestables, que nous réservent les prochaines années? Selon la mise à jour économique d'octobre, les dépenses en 2017-2018 doivent croître de 3,5 % en éducation et en enseignement supérieur, de 3,0 % en santé et services sociaux et de 2,2 % pour les autres portefeuilles. Globalement, il est prévu que les dépenses de programmes progressent de 3,2 %. Compte tenu de l'augmentation des coûts de système, ces hausses prévues sont loin des importants réinvestissements promis dans les services.

Tout au plus, le gouvernement commencerait à réparer les dommages causés dans les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur¹, mais poursuivrait les compressions en santé et services sociaux, et vraisemblablement au sein de plusieurs autres ministères. Pourtant le Québec accuse un retard significatif en termes de financement par habitant pour ce qui est de la santé et de l'éducation.

1.1 Retard dans le financement de la santé et de l'éducation

Un examen comparatif des dépenses des différents gouvernements provinciaux révèle que Québec consacre moins de ressources à la santé et à l'éducation que la majorité de ses voisins. Nous serions donc loin de la soi-disant générosité excessive de l'État québécois.

¹ En se basant sur la hausse de salaire du secteur public négociée au 1^{er} avril 2017 et sur la hausse de la population des 5-16 ans évaluée à 1,5 % pour 2017, nous estimons à environ 3,25 % la hausse requise en éducation préscolaire, primaire et secondaire simplement pour maintenir les services actuels. Le réinvestissement (ou la réparation des dommages passés) ne commence véritablement qu'au-delà de ce taux de croissance.

Comme le montre le tableau I, en santé, pour chaque citoyenne et citoyen, Québec investit 3 718 \$ alors que la moyenne des autres provinces est de 4 203 \$. Il s'agit donc d'un manque à gagner estimé à 489 \$ par personne ou de près de 4 milliards de dollars pour cette mission. En éducation, le Québec consacre 2 020 \$ par habitant alors que les autres provinces investissent en moyenne 2 401 \$ par personne. Ce retard de 380 \$ par habitant tient compte du fait que les droits de scolarité au Québec sont parmi les plus faibles.

Tableau I
Dépenses par habitant des administrations provinciales et territoriales en éducation et en santé

	Éducation	Santé
Colombie-Britannique	2 555 \$	4 050 \$
Alberta	2 193 \$	4 793 \$
Saskatchewan	2 212 \$	4 741 \$
Manitoba	2 972 \$	4 774 \$
Ontario	2 326 \$	3 888 \$
Québec	2 020 \$	3 718 \$
Nouveau-Brunswick	2 356 \$	4 101 \$
Nouvelle-Écosse	1 907 \$	4 272 \$
Île-du-Prince-Édouard	2 422 \$	4 411 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	3 731 \$	5 333 \$
Moyenne Canada sans Québec	2 401 \$	4 208 \$
Retard du Québec	380 \$	489 \$

Sources : INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2016). *Comparaison interprovinciale, les finances publiques*, tableau 13.9, [En ligne]. [stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/comparaisons-economiques/interprovinciales/chap13.pdf] et INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ (2016). *Tendances des dépenses nationales de santé, 1975 à 2016*, Tableaux de données, [En ligne]. [cihi.ca/fr/depenses-et-main-doeuvre-de-la-sante/depenses/tendances-des-depenses-nationales-de-sante].

Difficile au regard de ces chiffres de parler d'« État obèse » ou de « Cadillac luxueuse ». Les Québécoises et Québécois sont en droit d'exiger des services publics d'une qualité et d'une accessibilité comparables à celles de leurs voisins des provinces canadiennes. Si ces niveaux de dépenses peuvent apparaître équivalents ou supérieurs lorsque présentés en termes de part du PIB, c'est avant tout dû au fait que le Québec demeure parmi les provinces les moins riches. Limiter les investissements publics dans des services de qualité et accessibles constitue un frein à l'enrichissement et au développement économique du Québec. Cela est d'autant plus incongru que le Québec dispose actuellement d'importantes marges de manœuvre budgétaires lui permettant de hausser ses investissements.

1.2 Marges de manœuvre budgétaires

Encore cette année, le gouvernement dispose d'une marge de manœuvre budgétaire importante. La marge estimée par la CSQ provient de quatre sources : les surplus budgétaires de 2016-2017, la réduction des versements au Fonds des générations, le remplacement des revenus perdus en baisses d'impôt et l'utilisation partielle de la réserve de stabilisation.

Les surplus de 2016-2017

Après le surplus de 3,65 milliards dégagé en 2015-2016, le gouvernement semble à nouveau se diriger vers un important surplus pour l'année en cours. Selon le dernier rapport mensuel des opérations financières présentant les résultats au 31 octobre 2016, le surplus s'élève à 2,4 milliards et 1,2 milliard de dollars après les versements au Fonds des générations. Compte tenu des investissements annoncés par le gouvernement lors de la mise à jour d'octobre dernier, on peut s'attendre à ce que ce surplus fonde encore un peu, mais il apparaît hautement improbable qu'il disparaisse entièrement.

Il nous apparaît donc raisonnable de penser que le surplus pour l'année financière 2016-2017 se situera entre 500 millions et 1000 millions de dollars après les versements au Fonds des générations. Le gouvernement a expliqué que le surplus de 2015-2016 avait été constitué « en majeure partie de facteurs ponctuels, non récurrents² ». Quelle part du surplus probable de 2016-2017 est-elle récurrente? Difficile pour nous d'y répondre, mais cette deuxième année de surplus confirme l'existence d'une part récurrente de ces surplus que nous estimons de façon conservatrice à environ 250 millions de dollars.

Les baisses d'impôt

Depuis plusieurs années, la croissance des enveloppes budgétaires des réseaux, des ministères et des organismes est insuffisante pour maintenir (et améliorer) la qualité et l'accessibilité des services. Dans ce contexte, la CSQ a vivement déploré l'orientation gouvernementale quant à la réduction des contributions fiscales des particuliers et des sociétés. Notre première recommandation à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise (commission Godbout), répétée en consultations prébudgétaires, était de mettre de côté toute nouvelle baisse de ces contributions fiscales. À ce jour, le gouvernement n'a pas retenu cette proposition. En 2017-2018, les baisses d'impôt représentent 930 millions de dollars en pertes de revenus pour l'État (698,9 millions pour l'abolition de la contribution santé et 231,5 millions de réduction des contributions des entreprises). Les réductions d'impôt des sociétés déjà annoncées représenteront 517 millions de dollars de perte de revenus en 2020-2021. Comme nous le présenterons dans la deuxième partie du mémoire, le gouvernement pourrait compenser ces réductions fiscales par différentes réformes afin de maintenir son niveau de financement.

La réduction des versements au Fonds des générations

En seulement deux ans, de 2015-2016 à 2017-2018, les versements au Fonds des générations passeront de 1,5 milliard à 2,5 milliards de dollars, une augmentation de 1 milliard ou 69 %. Cette augmentation nous apparaît totalement injustifiée.

² QUÉBEC. MINISTÈRE DES FINANCES (2016). *Le plan économique du Québec, mise à jour d'octobre 2016*, Gouvernement du Québec, p. 4.

Selon nos estimations, les versements actuellement prévus nous mèneront aux objectifs de réduction de la dette plus rapidement que ne le requiert la loi sur la réduction de la dette. Si l'atteinte de ces objectifs plus rapidement que prévu pouvait sembler être une bonne nouvelle en soi, elle nous apparaît plutôt comme un mauvais choix de politique publique dans le contexte de sous-financement des services à la population.

À partir des derniers chiffres disponibles, la CSQ estime que le gouvernement pourrait réaffecter entre 1 et 2 milliards de dollars par année de versements au Fonds des générations à un réinvestissement dans les services publics sans compromettre l'atteinte des objectifs de réduction de la dette.

L'utilisation partielle de la réserve de stabilisation

Les surplus de 2,2 milliards de dollars de l'année 2015-2016 ont été entièrement versés au fonds de stabilisation. Si le gouvernement maintient cette orientation, les surplus probables pour 2016-2017 y seront également versés. La CSQ est d'avis que, puisque ce « coussin financier » a été constitué de compressions plus importantes que requises pour le retour à l'équilibre budgétaire, le gouvernement doit réinjecter une partie de ces sommes pour réparer les dommages causés dans les services à la population.

Le tableau II ci-dessous résume l'ensemble des marges de manœuvre dont dispose le gouvernement pour hausser la croissance des dépenses de programmes actuellement prévue.

Tableau II

Tableau récapitulatif des marges budgétaires pour 2017-2018	
Part récurrente des surplus de 2015-2016 et de 2016-2017	250 M\$
Compensation de la perte de revenus découlant de l'abolition progressive de la contribution santé et annulation des baisses d'impôt des sociétés	930 M\$
Réduction des versements au Fonds des générations	1 000 M\$
Utilisation partielle du fonds de stabilisation	350 M\$
Total	2 530 M\$

Source : QUÉBEC. MINISTÈRE DES FINANCES (2016). *Le plan économique du Québec, mise à jour d'octobre 2016*, 274 p. Calculs et estimations des auteurs.

Ainsi, compte tenu des effets négatifs que les mesures d'austérité ont eues au cours des dernières années, du retard en termes de financement de la santé et de l'éducation par habitant et du fait que le gouvernement possède actuellement d'importantes marges de manœuvre budgétaires, la CSQ recommande d'accélérer

fortement les investissements dans les services à la population, et ce, dans tous les secteurs d'activité.

Recommandation 1

Considérant les compressions imposées au cours des dernières années, le retard du financement des services par personne et les marges budgétaires existantes, la CSQ recommande d'augmenter le rythme de croissance des dépenses de programmes de manière à préserver et à bonifier la qualité, l'accessibilité et l'étendue des services publics, et à maintenir le rôle de stimulation économique du gouvernement.

1.3 Les nécessaires réinvestissements

Le cas récent des investissements dans le système judiciaire est révélateur de ce qui peut et doit être accompli lorsque le gouvernement décide de s'attaquer réellement à une situation problématique. Le 7 décembre dernier, la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, dévoilait le plan d'action gouvernemental pour réduire les délais en matière criminelle et pénale. Ce plan d'action de 175 millions de dollars sur quatre ans prévoit, notamment :

- L'embauche de 69 procureures et procureurs au Directeur des poursuites criminelles et pénales;
- L'embauche de 114 personnes pour soutenir le travail des procureurs;
- L'ajout de 16 juges à la Cour du Québec;
- Des demandes au gouvernement fédéral pour l'ajout de 8 juges à la Cour supérieure;
- Le recrutement de personnel en soutien aux services de justice, y compris le soutien à la magistrature, pour un total de 252 employées et employés, dont 47 au Bureau des infractions et amendes;
- L'embauche d'agentes et d'agents de services correctionnels, de constables spéciaux et d'agentes et d'agents de probation, pour un total de 121 postes et de 17 personnes pour les soutenir;
- L'ajout de nouvelles salles d'audience³.

La CSQ n'est pas surprise du fait que le gouvernement répond à la situation de crise du système de justice criminelle et pénale québécois **principalement par l'embauche de personnel**. Par cette stratégie gouvernementale, le gouvernement semble avoir véritablement appliqué le proverbe *aux grands maux, les grands remèdes*.

³ QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA JUSTICE (2016). *Le gouvernement du Québec investit massivement dans le système de justice « Pour une justice en temps utile »* (7 décembre). Repéré au www.justice.gouv.qc.ca/francais/commun/tjq_20161207.htm.

La CSQ est d'avis que c'est dans ce même esprit que le gouvernement doit maintenant s'attaquer aux problèmes réels et tout aussi importants de la qualité des services en petite enfance; de réussite et de persévérance scolaire, du préscolaire jusqu'à l'université; de l'accessibilité et de la qualité des soins de santé et de services sociaux; et de la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

Afin d'appuyer le gouvernement dans sa réflexion sur les investissements à faire dans les différents services publics, la CSQ désire attirer son attention sur certains enjeux et besoins prioritaires propres à chaque secteur d'activité et pour lesquels de nouvelles sommes (au-delà des couts de système) devraient être prévues dans le prochain budget.

Le ministre des Finances notera d'ailleurs qu'au-delà des priorités sectorielles, un enjeu transcende globalement les secteurs de la petite enfance, de l'éducation préscolaire, primaire et secondaire et de l'enseignement supérieur. Cet enjeu est celui du soutien aux enfants et aux jeunes adultes présentant des besoins particuliers. Chaque enfant doit avoir une chance égale d'écrire son avenir, peu importe son âge, sa condition sociale et ses caractéristiques. Le Québec doit injecter massivement de nouvelles ressources financières pour accompagner tous ses enfants, de la petite enfance jusqu'à l'université.

1.3.1 Petite enfance

L'année 2017 soulignera les vingt ans de la politique familiale qui a marqué la création du réseau des services de garde subventionnés, notamment des CPE et des services de garde en milieu familial, et du principe de la contribution parentale réduite universelle. Cette politique familiale a propulsé le Québec parmi les leaders mondiaux avec son réseau de services de garde qui fait l'envie de plusieurs provinces et pays.

Considérant à tort que ce réseau et la contribution parentale réduite sont trop dispendieux, les gouvernements libéraux ont favorisé, depuis 2008, l'émergence de garderies privées commerciales. D'importantes compressions ont été imposées aux CPE, notamment dans le cadre de l'adoption d'un nouveau cadre budgétaire en 2016-2017. Les éducatrices en milieu familial n'ont pas été épargnées, se voyant imposer une hausse famélique de la subvention quotidienne par enfant de 1,4 % en trois ans⁴.

Pourtant, toutes les études montrent que la qualité des services est beaucoup plus élevée dans le réseau public subventionné que dans les garderies commerciales

⁴ La subvention quotidienne par enfant est passée de 27,57 \$ en décembre 2013 à 27,96 \$ au 1^{er} avril 2016.

non subventionnées. L'étude de l'Institut de la statistique du Québec *Grandir en qualité 2014*⁵ est sans équivoque à cet égard :

- Dans les garderies commerciales non subventionnées, 40 % des poupons sont exposés à des services insatisfaisants alors que dans les CPE, c'est à peine 2 %;
- Dans les garderies commerciales non subventionnées, 36 % des enfants de 18 mois et plus sont exposés à des services insatisfaisants;
- Le pourcentage d'enfants bénéficiant de services bons ou excellents est quatre fois plus élevé dans les CPE que dans les garderies commerciales non subventionnées.

Le gouvernement doit réaliser que notre réseau de services de garde publics constitue un investissement tout à fait stratégique pour l'avenir du Québec. Les services éducatifs à l'enfance constituent le premier maillon du système d'éducation. Investir dans une éducation de qualité pour nos enfants, et ce, dès leur plus jeune âge, est aussi important que les autres types d'investissement, notamment ceux en infrastructure.

Pour toutes ces raisons, nous proposons donc un retour à une contribution unique et universelle pour les services de garde éducatifs à l'enfance et la fin du système actuel comportant une double structure tarifaire. Les enfants occupant des places en garderies commerciales non subventionnées devraient être intégrés au réseau subventionné, et les services de garde en petite enfance ne devraient plus donner droit au crédit d'impôt pour frais de garde. Le gouvernement en a amplement les moyens comme nous l'avons démontré plus précisément l'an dernier dans notre mémoire sur les consultations prébudgétaires 2016-2017⁶.

Finalement, soulignons que l'intégration et les services aux enfants présentant des besoins particuliers sont également un enjeu prioritaire pour la CSQ dans le secteur de la petite enfance. Nous réclamons un financement accru pour les CPE et les éducatrices en milieu familial afin qu'ils soient en mesure de bonifier ces services aux enfants qui en ont besoin. Nous estimons que ces services reçus par les enfants dès leur jeune âge faciliteront leur développement, leur parcours scolaire, leur participation active à la société québécoise. Malheureusement, les sommes

⁵ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2015). *Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs – Grandir en qualité 2014*, [En ligne]. [stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/milieu-garde/qualite-services-educatifs-2014.html].

⁶ CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (2016). *Mettre un terme aux compressions : un budget pour des services publics accessibles et de qualité*, Mémoire présenté au ministre des Finances, Carlos J. Leitao, dans le cadre des consultations prébudgétaires 2016-2017, [En ligne] (janvier), 28 p., D12768. [lacsq.org/fileadmin/user_upload/csq/documents/documentation/avis_memoires/2015-2016/D12768.pdf].

actuellement prévues pour ces services sont nettement insuffisantes, ce qui mine leur qualité et leur accessibilité.

1.3.2 Éducation préscolaire, primaire et secondaire

L'éducation a une influence décisive dans tous les domaines et tout au long de la vie des individus. Elle permet à chacune et à chacun de se développer, de mieux se connaître, d'être capable d'exercer une citoyenneté éclairée dans une société démocratique, bref, de trouver sa place dans la société, y compris comme travailleuse et travailleur. L'éducation contribue tant au bien-être des individus qu'au bien-être de la société.

Nous réitérons donc la très grande importance d'assurer un financement à la hauteur des besoins de l'éducation publique, afin de fournir, au personnel des établissements, les ressources nécessaires et les moyens de répondre aux ambitions de la société québécoise en matière d'éducation. Les coupes budgétaires successives auxquelles le système d'éducation a dû faire face au cours des dernières années ont eu des conséquences désastreuses.

Par exemple, pour le personnel administratif des commissions scolaires, la politique de remplacement d'un départ à la retraite sur deux a créé une surcharge de travail et a eu pour effet d'augmenter les congés pour épuisement professionnel. Aussi, le nombre d'heures de travail de ce personnel a grandement diminué : il en est résulté un nombre de plus en plus élevé de postes à moins de quinze heures par semaine.

Autre exemple, les professionnelles et les professionnels de l'éducation ont subi des coupes d'effectif d'environ 250 postes équivalent temps complet (ETC) en 2015-2016 et d'environ 125 postes additionnels en 2016-2017. L'austérité s'est fait sentir par la réduction significative d'un grand nombre d'allocations spécifiques prévues aux règles budgétaires des commissions scolaires.

Nous sommes donc confrontés à un manque flagrant de ressources alors que les besoins vont croissant, notamment pour l'aide aux élèves en difficulté. Dans un contexte où le grand nombre d'élèves en difficulté dans les classes régulières a fait en sorte que la tâche du personnel enseignant responsable de ces classes s'est considérablement alourdie et complexifiée, les services professionnels et de soutien revêtent une importance cruciale pour soutenir la réussite des élèves et, du même coup, aider le personnel enseignant dans sa tâche.

Nous ne pourrions atteindre les objectifs poursuivis en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative si nous n'ajoutons pas des ressources professionnelles et de soutien en quantité suffisante pour répondre rapidement aux besoins de prévention, ainsi qu'aux besoins d'évaluation et d'intervention auprès des élèves en difficulté ou à risque, tant et aussi longtemps qu'ils en ont besoin.

Le déploiement par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) de la future politique sur la réussite éducative en un plan d'action concret devra assurément être accompagné des ressources nécessaires et suffisantes. La CSQ a évidemment participé à la consultation menée l'automne dernier et a présenté un mémoire⁷ contenant 27 recommandations. Nos attentes sont élevées relativement à cette politique, et nous espérons que le gouvernement octroiera les sommes à la hauteur des enjeux et de l'importance que le Québec doit accorder à l'éducation.

Par ailleurs, il est très clair que nous ne pourrions atteindre nos objectifs en matière de réussite si nous nous limitons à considérer cette question comme un enjeu scolaire. Les conditions économiques défavorables dans lesquelles certains enfants, jeunes ou adultes en formation se retrouvent peuvent limiter leurs chances de réussite. Le Québec doit également agir sur les déterminants sociaux de la réussite, dans une démarche qui lie à la fois les conditions de vie et les conditions d'apprentissage. Il faut donc améliorer le filet de sécurité sociale et économique des personnes en situation de pauvreté. Il faut mettre en place des politiques sociales qui facilite l'obtention d'un travail adéquatement rémunéré (notamment un salaire minimum décent); favoriser l'accès à des logements sociaux de qualité; soutenir les jeunes familles, notamment par les services de garde publics à faible cout; offrir aux familles immigrantes tout ce dont elles ont besoin pour trouver leur place dans notre société; etc.

De telles politiques sociales mettant l'accent sur une meilleure redistribution de la richesse et une élimination de la pauvreté favoriseront la réussite scolaire de nos jeunes, auront un impact positif sur les femmes et, plus globalement, sur l'ensemble de la société québécoise.

1.3.3 Formation professionnelle et éducation des adultes

Le gouvernement prévoit que, d'ici moins de dix ans, 1,1 million de postes seront à pourvoir par le départ à la retraite de travailleuses et de travailleurs. De ces postes, 56,4 % sont des emplois dont la formation est de niveau secondaire, incluant la formation professionnelle.

La formation des individus qui occuperont ces postes est donc un enjeu économique majeur pour le Québec. Or, la formation professionnelle demeure le seul parcours scolaire qui ne puisse se suivre à temps partiel. Le régime pédagogique de la formation professionnelle et les règles budgétaires des commissions scolaires ne permettent pas, par exemple à une employée ou à un employé d'entrepôt, de suivre des cours du soir afin d'améliorer ses conditions par

⁷ CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (2016). *Prendre les choses en main pour faire de l'éducation une priorité*, Mémoire présenté au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre des consultations sur la réussite éducative, [En ligne] (14 novembre), 65 p., D12870. [lacsq.org/fileadmin/user_upload/csq/documents/documentation/avis_memoires/2016-2017/D12870.pdf].

l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles. Il faut que le gouvernement débloque des fonds et modifie les règles pour assurer cet accès à la formation professionnelle à temps partiel.

Aussi, à l'instar de ce qui se fait dans les cégeps, des ressources doivent être dégagées pour permettre une offre de **mise à niveau** pour les élèves qui ne maîtrisent plus les compétences préalables à leur programme de formation professionnelle. Il est utile de rappeler que la moyenne d'âge des élèves en formation professionnelle est de 27 ans et, par conséquent, nombre d'entre eux ont oublié plusieurs notions, de numératie notamment, apprises lors de leurs études secondaires. Si on désire aider ces personnes à intégrer un parcours de formation professionnelle ou à le terminer, il faut développer cette offre de cours de mise à niveau à la formation professionnelle.

Dans le cas des adultes, le ministère de l'Éducation limite l'effectif scolaire, reconnu aux fins de financement, par une enveloppe fermée, et cela, depuis plus de 20 ans. Penserait-on limiter la formation pour le secteur des jeunes? Pourquoi accepter cette façon de faire pour les adultes? D'autant plus que nous savons que 19 % de la population québécoise âgée de 16 à 65 ans, soit plus d'un million d'adultes, détiennent de très faibles compétences en littératie.

Ainsi, certaines commissions scolaires doivent limiter l'accès à la formation pour respecter leur enveloppe budgétaire en refusant des personnes ou en créant des listes d'attente. La CSQ considère cette situation inconcevable.

Finalement, depuis quelques années, le MELS octroie une enveloppe budgétaire de moins de 10 millions de dollars pour l'ensemble des personnes inscrites à la formation professionnelle et à la formation générale des adultes. Seulement 10 millions de dollars pour soutenir 325 000 personnes quand, pour près de 80 % d'entre elles, les études représentent un retour après avoir décroché. Elles sont souvent dans des conditions difficiles, voire précaires.

Donc, trop peu de services professionnels et de soutien sont mis à la disposition des élèves. Ces services sont pourtant essentiels pour répondre à un ensemble de besoins spécifiques à celles et ceux qui fréquentent ces secteurs de formation. L'absence de services complémentaires rend leur parcours plus difficile, ce qui a comme conséquence que bon nombre d'entre eux quitteront l'éducation des adultes ou la formation professionnelle avant d'avoir obtenu leur diplôme. La bonification de ces services d'aide à la réussite à la formation professionnelle et à la formation générale des adultes doit être une priorité.

1.3.4 Enseignement supérieur

Le réseau collégial

D'entrée de jeu, il nous apparaît incontournable de mettre fin au financement yoyo du réseau collégial. Le réinvestissement doit minimalement couvrir la hausse des coûts de système et rétablir les services aux étudiantes et aux étudiants durement touchés au cours des dernières années. Il va sans dire que la réduction des services aux étudiants n'est pas sans conséquence sur la qualité des conditions d'études et de réussite, comme tendent à le démontrer de nouveaux chiffres inquiétants sur les taux de diplomation au cégep⁸. Pour la CSQ, le réinvestissement dans les services aux étudiants passe inévitablement par de nouvelles embauches de personnel professionnel et de soutien. Cela étant dit, voici quelques priorités d'investissements pour le réseau collégial :

- Avec un accroissement de 792 % des étudiantes et étudiants ayant des besoins particuliers dans le réseau collégial entre 2007 et 2014, nul doute que ces personnes participent fortement au développement d'une population étudiante collégiale de plus en plus hétérogène. Par exemple, au Cégep de Sainte-Foy, c'est 785 étudiantes et étudiants, soit 11,9 % de l'effectif total, qui utilisent les services adaptés. Il va sans dire que les ressources humaines et financières n'ont pas suivi cette fulgurante progression des besoins. Un redressement est attendu.
- Plusieurs cégeps en région subissent une baisse de leurs effectifs étudiants depuis quelques années, et la situation risque fort de ne pas s'améliorer dans plusieurs cas. Diverses stratégies peuvent être déployées afin de contrecarrer cette tendance lourde, mais il est impératif de bonifier les mesures de soutien aux petites cohortes qui permettent aux cégeps en région de démarrer des formations avec un nombre plancher d'étudiantes et d'étudiants moins élevé que pour un cégep d'un grand centre. Afin d'y arriver et de permettre de consolider l'offre de formation dans certaines régions, nous croyons qu'il est primordial de bonifier l'annexe S0-26 du régime budgétaire et de hausser l'enveloppe budgétaire dédiée à la mobilité étudiante.

Il existe de sérieux obstacles qui freinent la capacité des cégeps d'exercer le rôle-clé qu'on attend d'eux en formation continue. Les règlements actuels entravent le développement de la formation à temps partiel et bloquent la participation à un cours crédité, à moins que l'adulte ne s'inscrive dans un programme d'attestation d'études collégiales (AEC) d'une durée moyenne de plus de 500 heures. Les règles budgétaires ont pour effet de privilégier la formation continue à temps complet pour des individus temporairement hors du marché du travail. Il serait grand temps de

⁸ DUCHAINE, Gabrielle (2017). « La diplomation en recul chez les filles », *La Presse*, [En ligne] (24 janvier). [lapresse.ca/actualites/education/201701/23/01-5062470-la-diplomation-en-recul-chez-les-filles.php].

permettre aux cégeps de répondre à la demande de formation continue à temps partiel partout au Québec en mettant en place une enveloppe ouverte.

Les universités

En ce qui concerne les universités, qui ont été durement touchées, elles aussi, par les compressions depuis quelques années, les gouvernements semblent surtout se concentrer sur les investissements en infrastructures alors que les besoins sont criants pour ce qui est des budgets de fonctionnement. Les universités doivent avoir les ressources nécessaires pour embaucher des employées et employés, particulièrement des chargés de cours et du personnel de soutien et technique, qui ont été les plus touchés par les compressions.

Par ailleurs, la CSQ croit qu'il est grand temps de revoir le financement de la recherche universitaire au Québec. Le mode de financement actuel engendre une précarisation aussi importante qu'injustifiée des professionnelles et professionnels de recherche. Actuellement peu de mesures sont en place pour favoriser leur embauche à long terme et préserver leurs connaissances à l'intérieur des équipes et des centres de recherche.

Or, il existe des solutions afin de pérenniser le travail de ces professionnels. Nous croyons que la mission des organismes subventionnaires au Québec doit plus que jamais mettre l'accent sur le soutien aux carrières scientifiques de recherche dans les universités québécoises et favoriser le maintien en emploi du personnel de recherche hautement qualifié dans les établissements. Pour ce faire, il faudra assurément hausser le financement des organismes subventionnaires afin que les fonds disponibles pour la recherche augmentent, ce qui serait une première depuis 2006.

Enfin, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, Hélène David, a récemment annoncé la tenue de consultations quant aux violences à caractère sexuel sur les campus universitaires et dans les collèges du Québec. Afin que ces consultations débouchent sur des actions concrètes, il faut que le gouvernement prévoie dès maintenant l'octroi de ressources afin de mettre en place des initiatives visant la prévention, la sécurité et la gestion des plaintes en matière de violences sexuelles.

1.3.5 Santé et services sociaux

Dans le secteur de la santé et des services sociaux, la priorité est tout simplement de mettre fin aux compressions. Depuis trois ans maintenant, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) doit composer avec des taux de croissance de ses budgets⁹ inférieurs au taux requis pour maintenir le niveau de service actuel.

⁹ Ces taux de croissance sont de 3,3 % en 2014-2015, 1,6 % en 2015-2016 et 3,3 % en 2016-2017.

Selon le ministère des Finances du Québec (MFQ), ce taux se situe à environ 3,9 %. Selon la CSQ, même une telle hausse de 3,9 % serait insuffisante, compte tenu des facteurs de croissance des coûts, comme les hausses de la rémunération des médecins et du coût des médicaments, mais également compte tenu du sous-financement chronique de certains secteurs d'activité¹⁰ et des nouveaux besoins et droits reconnus, par exemple les soins de fin de vie.

Les taux de croissance actuellement prévus de 3,0 % et 2,8 % en 2017-2018 et 2018-2019 respectivement signifient de nouvelles compressions substantielles dans le réseau, ce qui affectera négativement le personnel du réseau et les services à la population. Depuis quelques mois, le ministre Barrette a multiplié les annonces de réinvestissement, mais il est encore aujourd'hui difficile d'estimer la part qui ira vraiment à la bonification des services directs à la population. Aussi, quelle part de ces sommes ira-t-elle à la seule réouverture des lits en établissement, qui ont été fermés au plus fort de l'austérité?

Pour la CSQ et ses deux fédérations du secteur de la santé et des services sociaux, la priorité gouvernementale doit être de reconsolider l'offre de services publics. Cela doit être fait en investissant dans la stabilité de la main-d'œuvre afin d'améliorer les services à la population ainsi que les conditions d'exercice du personnel du réseau actuellement très difficiles (précarité, surcharge, heures supplémentaires obligatoires, épuisement professionnel, etc.). Le manque d'effectifs criant dans certains secteurs crée des difficultés organisationnelles sans précédent qui amplifient les problèmes d'attraction et de rétention qui, eux-mêmes, occasionnent de nouveaux problèmes organisationnels. Il faut briser ce cercle vicieux au plus vite.

Les exemples sont légion pour illustrer ces dures réalités : des employeurs qui utilisent les heures supplémentaires obligatoires à répétition comme solution pour régler les problèmes d'effectifs; des temps d'attente incroyables au triage d'urgence, comme les deux heures souvent la norme au triage de l'urgence de l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé de Laval (plus de trois heures à une occasion en octobre 2016!); la fermeture d'un lit de soins critiques sur quatre à l'Hôpital de Matane en juin 2016, entraînant, de ce fait, l'abolition de six postes d'infirmière à l'urgence et faisant en sorte que l'offre de services ne soit plus sécuritaire. Ce ne sont que quelques cas parmi une pléthore d'autres. Les compressions budgétaires ont des effets bien réels sur la qualité et la sécurité des soins.

Finalement, la CSQ désire signifier sa grande préoccupation à l'égard du maintien des services en région. L'année dernière a été ponctuée de plusieurs cas médiatisés où l'on demandait aux patientes et patients en région de se déplacer loin de leur domicile pour recevoir des traitements. Ces cas semblent confirmer la tendance centralisatrice du MSSS, déjà particulièrement évidente dans le dossier Optilab. Il nous apparaît important d'investir les sommes requises pour que toutes

¹⁰ Nous pensons ici notamment aux soins à domicile et aux services de santé mentale.

les Québécoises et tous les Québécois bénéficient de services de qualité où qu'ils habitent.

Pour toutes ces raisons, nous considérons qu'il est plus que temps d'investir davantage dans le secteur de la santé et des services sociaux.

2 Enjeux concernant d'éventuelles baisses d'impôt

Comme nous l'avons exposé dans la première partie du mémoire, la CSQ considère que les marges de manœuvre budgétaires dégagées par le gouvernement devraient servir exclusivement à un réinvestissement dans les services publics. Plusieurs arguments nous poussent à considérer comme inopportune toute réduction des contributions fiscales :

- Les réductions d'impôt constituent des **dépenses récurrentes**, mais à contrario des services publics, elles sont sans effets structurants pour l'économie et le développement social;
- Elles contribuent à mettre en place la prochaine **crise des finances publiques**;
- Le niveau de contribution fiscale nette des Québécoises et des Québécois est cohérent avec le panier de services publics souhaité par la population.

Nous développerons ci-dessous plus particulièrement les deux derniers arguments.

2.1 Services publics au régime forcé ou « affamer la bête »

Le gouvernement se targue d'user de prudence face à un contexte économique incertain : il accumule des montants importants dans son fonds de stabilisation, il prévoit des remboursements accélérés de sa dette dans les prochaines années afin de sécuriser l'atteinte de son objectif de réduction pour 2027. Il utilise même cet argument pour limiter ses réinvestissements dans les services publics en disant que ces derniers constituent des dépenses récurrentes qui pourraient mettre en danger l'équilibre budgétaire dans l'avenir. Pourtant, encore une fois, cette prudence disparaît lorsqu'il s'agit de ses sources de revenus. Dès qu'un certain confort budgétaire est atteint, le gouvernement annonce des réductions fiscales, venant ainsi fragiliser volontairement l'équilibre de son budget dans les années suivantes. Ce cercle vicieux de compressions, surplus, baisses d'impôt, déficit, compressions... est une logique trop souvent imposée afin de forcer une réduction de la taille de l'État. Une stratégie connue sous le sobriquet d'« affamer la bête¹¹ ».

2.2 Contribution fiscale : un problème de répartition et non de poids

L'examen de la fiscalité nette du Québec nous permet de rejeter les prétentions voulant que le niveau global des contributions fiscales au Québec ait atteint un seuil intolérable. S'il est vrai que l'effort fiscal global est ici plus grand qu'ailleurs au Canada et sur le continent, il est compensé par un niveau de transferts et un éventail de programmes sociaux des plus généreux.

¹¹ BARTLETT, Bruce (2010). « Tax Cuts And 'Starving The Beast' », [En ligne] (5 juillet). [forbes.com/2010/05/06/tax-cuts-republicans-starve-the-beast-columnists-bruce-bartlett.html].

Les travaux universitaires de Luc Godbout et de ses collègues révèlent très clairement l'avantage de la fiscalité nette québécoise pour une majorité de ménages. Cet avantage provient des nombreux transferts fiscaux qui s'adressent particulièrement aux ménages avec de jeunes enfants. Les couples avec enfants au Québec ont la charge fiscale la plus faible du pays pour des revenus allant jusqu'à 167 % du revenu moyen¹².

Appliqué au niveau global, le concept de fiscalité nette permet aussi de nuancer fortement la prétention que le niveau de contribution fiscale générale soit considérablement plus élevé au Québec que dans les autres provinces. En effet, une fois que l'on intègre dans l'analyse l'argent qui est directement retourné aux ménages et aux entreprises sous forme de transferts fiscaux ou de subventions, on constate que l'écart se rétrécit grandement. Comme le montre le tableau III, l'écart entre le taux de contribution fiscale globale du Québec et celui de l'Ontario passe de 15 % à 5,4 % lorsqu'on considère la fiscalité nette. Les transferts courants aux ménages, les transferts aux institutions sans but lucratif au service des ménages (par exemple CPE et services de garde en milieu familial) et les subventions aux entreprises représentent 5,9 % du PIB au Québec, alors qu'ils ne comptent que pour près de la moitié dans le reste du Canada et en Ontario (3,1 % et 2,6 %)¹³.

¹² GODBOUT, L., et S. ST-CERNY (2016). *L'inclusion des taxes à la consommation dans le concept de charge fiscale : une comparaison interprovinciale* (Cahier de recherche n° 2016-05), Université de Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 30 p.

¹³ STATISTIQUE CANADA [s. d.]. *Tableau 384-0047 – Revenus, dépenses et solde budgétaire – Administrations publiques, comptes économiques provinciaux et territoriaux, annuel*, CANSIM (base de données). Version mise à jour le 13 mai 2016. Calculs des auteurs.

Tableau III
Contribution fiscale globale en proportion du PIB selon les provinces, 2014

Province	Fiscalité brute	Fiscalité nette
Canada	31,2 %	28,1 %
Terre-Neuve-et-Labrador	24,8 %	22,7 %
Île-du-Prince-Édouard	33,1 %	29,6 %
Nouvelle-Écosse	36,1 %	32,0 %
Nouveau-Brunswick	32,7 %	29,0 %
Québec	37,6 %	31,7 %
Ontario	32,7 %	30,1 %
Manitoba	31,3 %	29,0 %
Saskatchewan	24,3 %	20,9 %
Alberta	23,3 %	21,7 %
Colombie-Britannique	31,3 %	28,8 %
Ratio Qc/Canada	120,8 %	113,1 %
Ratio Qc/Ontario	115,0 %	105,4 %

Sources : STATISTIQUE CANADA [s. d.]. *Tableau 384-0047 – Revenus, dépenses et solde budgétaire – Administrations publiques, comptes économiques provinciaux et territoriaux, annuel*, CANSIM (base de données). Version mise à jour le 13 mai 2016 et STATISTIQUE CANADA [s. d.]. *Tableau 384-0038 – Produit intérieur brut, en termes de dépenses, provinciaux et territoriaux*, CANSIM (base de données). Version mise à jour le 8 novembre 2016.

Le niveau de contribution fiscale nette des Québécoises et des Québécois est cohérent avec le panier de services publics souhaité par la population et ne justifie d'aucune manière une course à l'allègement fiscal au détriment de ces services. Nous sommes même d'avis que la nécessité de financer adéquatement nos services publics et de préserver nos programmes sociaux appelle à une consolidation du régime fiscal québécois.

Améliorer l'équité du régime fiscal

Consolider le niveau de contribution fiscale globale ne signifie pas qu'aucune réforme visant à améliorer l'équité, la cohérence et la transparence de notre régime fiscal ne peut être mise de l'avant. Au contraire.

Lorsqu'une augmentation de la contribution fiscale des plus riches est exigée, plusieurs analystes et politiciens répondent qu'il ne faut pas limiter le taux marginal d'imposition des mieux nantis afin de ne pas les « désinciter au travail ». Pourtant, une analyse du régime fiscal québécois révèle que les taux effectifs marginaux d'imposition (TEMI) les plus élevés se retrouvent au bas de l'échelle et non chez les riches. Comme l'illustre la figure 1, les ménages avec enfants de la classe moyenne

voient leurs transferts fiscaux diminuer à un rythme trop élevé au fur et à mesure que leur revenu augmente (TEMI allant jusqu'à 66 %), alors que les bénéficiaires de l'aide sociale qui intègrent graduellement le marché du travail se voient pénalisés par les règles de récupération de cette dernière. La mise en place du bouclier fiscal, que nous avons suggérée comme solution, vient réduire ce problème, mais de manière insuffisante. Évidemment, un ajustement des taux de réduction des différents crédits permettrait aussi d'alléger ce problème. Or comme nous le verrons plus loin, le gouvernement ne pourra qu'aggraver cette situation s'il construit sa stratégie de lutte contre la pauvreté des travailleuses et des travailleurs uniquement autour des transferts fiscaux, comme il l'a indiqué en marge de l'annonce de l'ajustement du salaire minimum.

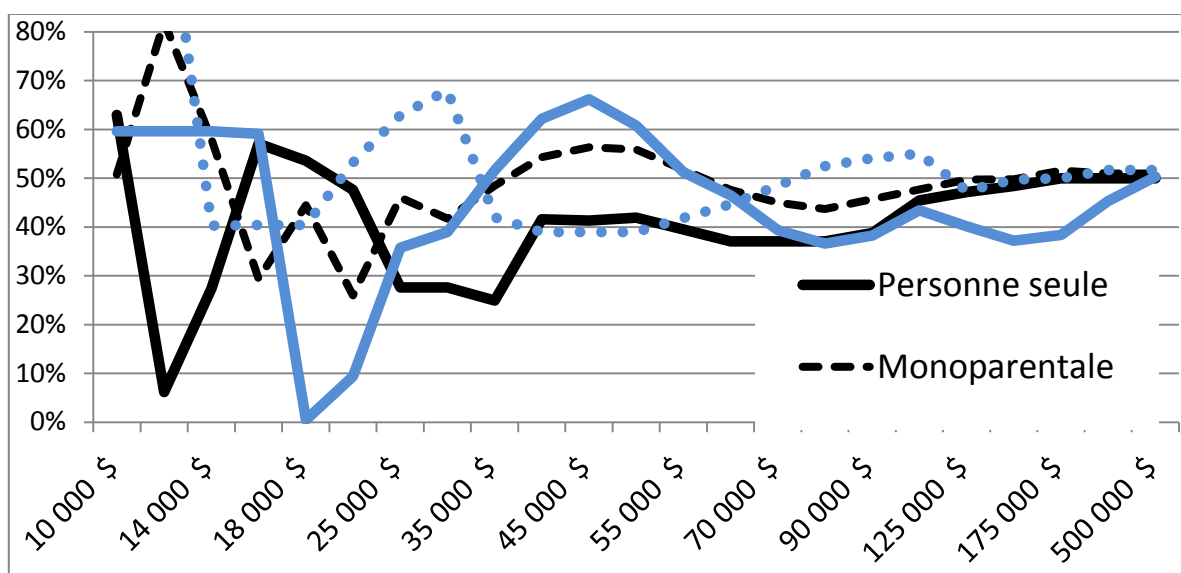


Fig. 1 – Taux effectifs marginaux d'imposition nette selon la composition des ménages, 2016

Source : QUÉBEC. MINISTÈRE DES FINANCES (2016). *Revenu disponible 2015 et 2016*, Simulateur de revenu disponible, [En ligne]. [budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/revenu-disponible-fr.asp]. Calculs des auteurs.

À l'autre extrémité du spectre des revenus, la justice et la transparence du régime fiscal québécois pourraient être améliorées en limitant les abris fiscaux disponibles pour les plus riches. Nous savons que les contribuables gagnant plus de 100 000 \$ excluent en moyenne 14 % de leurs revenus du calcul de l'impôt, ce qui est un taux plus important que l'ensemble de la population (11 % en moyenne)¹⁴. Si nous connaissons l'impact financier des principaux abris fiscaux¹⁵, le MFQ demeure absolument muet (ou sans information) sur l'effet général pour les finances

¹⁴ FORTIER, Francis, et Bertrand SCHEPPER (2014). *Le système fiscal québécois désavantage la classe salariée*, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, Montréal (janvier), p. 36.

¹⁵ L'exemption des gains en capital, les déductions des dépenses de gestion, le traitement particulier des dividendes, les crédits pour les dons de charité, etc.

publiques d'un ensemble de stratégies de planification fiscale moins connues tels les comptes d'épargne libres d'impôt (CELI), l'utilisation des fondations privées ou des fiducies familiales, ou l'incorporation des professionnelles et professionnels et le fractionnement des revenus.

Afin de rétablir la confiance de la population et de mesurer les avantages accordés, le gouvernement doit tenir compte des répercussions de ces différentes stratégies sur la caisse commune et rendre publiques ces informations. Connaître le coût collectif des avantages consentis et des occasions d'évitement offertes à nos concitoyennes et concitoyens les plus riches nous permettrait d'identifier des réformes.

Recommandation 2

La CSQ recommande que le gouvernement vise à accroître le financement des services publics à l'aide d'une fiscalité plus progressive. Conséquemment, les modifications fiscales annoncées devraient minimalement être compensées par de nouveaux revenus.

2.3 Des réformes pour compenser les réductions fiscales annoncées

Le MFQ a confirmé, lors de sa mise à jour économique d'octobre dernier, l'entrée en vigueur de réductions fiscales prévues aux budgets futurs.

Afin d'assurer un réinvestissement adéquat dans les services publics, la CSQ recommande de compenser le milliard de réductions d'impôt annoncé par d'autres sources de revenus, notamment :

- L'ajustement du taux d'inclusion des gains en capital;
- La lutte contre les paradis fiscaux;
- Le recours à une fiscalité verte et équitable;
- La révision des crédits et des subventions aux entreprises;
- L'instauration d'une taxe sur le capital pour les institutions financières.

Nous présenterons rapidement les arguments en faveur de ces réformes dans cette section. Pour une présentation plus détaillée d'autres moyens potentiels permettant d'aller chercher de nouveaux revenus, le MFQ peut se référer à notre mémoire présenté lors de la consultation prébudgétaire 2015-2016 ainsi qu'au plan de financement des services publics du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP)¹⁶.

¹⁶ SECRÉTARIAT INTERSYNDICAL DES SERVICES PUBLICS (2016). *Plan de financement des services publics*, [En ligne] (janvier), 28 p. [www.sisp.qc.net/accueil/single/news/51679/3367/].

2.3.1 Taux d'inclusion des gains en capital

Dans son rapport, la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise recommande de procéder à une révision globale de l'imposition des gains en capital et d'y travailler de concert avec les autres provinces et le gouvernement fédéral. Cette réforme est portée par la CSQ depuis plusieurs années afin que tous les revenus soient traités sur un pied d'égalité, mais aussi afin de décourager la spéculation. Nous avons, à maintes reprises, souligné l'intérêt d'une réforme qui viendrait moduler le taux d'inclusion de ces revenus en fonction de la durée de détention de l'actif, afin de différencier les revenus de spéculation de ceux qui pourraient être attribuables à l'effet de l'inflation sur un actif détenu depuis longtemps¹⁷.

2.3.2 La lutte contre les paradis fiscaux

Le problème du recours aux paradis fiscaux est un thème que la CSQ a à cœur. Il y a quelques années, la CSQ a participé à la création du collectif Échec aux paradis fiscaux et poursuit de façon incessante son action pour que les gouvernements québécois et canadien s'attaquent plus sérieusement au problème.

Au cours des dernières années, nous avons assisté à une prise de conscience du problème chez nos dirigeants. Par exemple, nous avons salué la mise en œuvre du mandat d'initiative sur le phénomène du recours aux paradis fiscaux par la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale. Nous attendons maintenant son rapport avec impatience. Aussi, l'appui unanime des membres de l'Assemblée nationale du Québec à la motion M-42 du député fédéral Gabriel Ste-Marie fut accueilli positivement.

Pourtant, il faut maintenant aller au-delà de la parole et passer aux actes. Nous nous expliquons mal ce qu'attend le gouvernement pour mettre en œuvre les recommandations de la commission Godbout sur l'évasion et l'évitement fiscaux. Aussi, le gouvernement du Québec semble demeurer toujours aussi silencieux sur la scène fédérale concernant cet enjeu.

Pourtant, l'ensemble de la société civile québécoise demande aux gouvernements d'agir. Au début du mois de février 2017, plus de 110 organisations ont appuyé une déclaration commune dans le cadre de la campagne À la recherche des milliards perdus menée par Oxfam-Québec en collaboration avec le collectif Échec aux paradis fiscaux. Ces organisations représentent globalement plusieurs centaines de milliers de Québécoises et de Québécois qui demandent au gouvernement d'agir sérieusement. Le temps des tergiversations est terminé.

¹⁷ ALLAIRE, Yvan, et Michel NADEAU (2012). « Réforme fiscale – Les gains des spéculateurs imposés à 100 % », *Le Devoir*, [En ligne] (10 octobre). [ledevoir.com/economie/actualites-economiques/360987/les-gains-des-speculateurs-imposes-a-100].

2.3.3 Le recours à une fiscalité verte et équitable

La CSQ voit d'un bon œil l'utilisation accrue de la fiscalité verte. Par contre, celle-ci ne doit pas constituer une augmentation déguisée des tarifs, comme c'est le cas pour l'augmentation du tarif d'hydro-électricité¹⁸. Cette fiscalité doit représenter un réel incitatif à adopter des comportements plus respectueux de l'environnement pour l'ensemble de la population. Elle doit aussi prendre en compte l'effet régressif qu'elle peut avoir sur les ménages à faible revenu. En ce sens, la CSQ propose d'augmenter la taxe sur les véhicules de luxe déjà perçue lors de l'immatriculation. Ainsi, le taux de taxation passerait de 1 % à 5 % pour la valeur des voitures qui excède 40 000 \$. De plus, la surtaxe actuelle sur les véhicules de forte cylindrée serait remplacée par un bonus-malus sur les émissions de carbone. Pour les véhicules dont les émissions moyennes dépassent les 150 grammes par kilomètre, une surtaxe de 3 \$ s'appliquerait à chaque gramme supplémentaire. Ceux dont les émissions sont inférieures au seuil se verraient attribuer une réduction de 6 \$ par gramme sur le coût de leur immatriculation, jusqu'à concurrence de 400 \$. Des mesures d'atténuation pourraient être mises en place pour les personnes à faible revenu et pour les populations des régions éloignées.

2.3.4 La révision des crédits et subventions aux entreprises

La féroce compétition que se livrent les provinces canadiennes, et plus largement l'ensemble des pays de la planète, sur les taux d'imposition des profits des entreprises a fait perdre au Québec son titre de province la plus avantageuse à ce chapitre. Cependant, sans être au premier rang, notre taux d'imposition demeure toujours très concurrentiel en Amérique du Nord. Par ailleurs, l'avantage fiscal du Québec se retrouve dans les nombreux crédits d'impôt et subventions dont bénéficient les entreprises. Annuellement, c'est plus de 5 milliards de dollars de subventions qui sont retournés aux entreprises ayant des activités au Québec¹⁹. En proportion de l'économie, c'est deux fois plus au Québec (1,1 % de son PIB) que chez son voisin ontarien ou dans la moyenne des autres provinces du pays (respectivement 0,5 % et 0,6 % du PIB).

La CSQ a toujours été favorable au soutien aux secteurs de pointe, à l'innovation et à la création d'emplois. Par contre, il faut s'assurer que ces aides répondent réellement à leur mission et qu'elles ne constituent pas uniquement des rabais auxquels les entreprises se sont habituées. Ainsi, il nous apparaît primordial que soient menés un travail de recensement des différents programmes d'aide aux entreprises et une analyse des effets réels des programmes existants.

¹⁸ Qui n'aura aucun impact environnemental réel étant donné la faible élasticité-prix de la demande d'électricité.

¹⁹ STATISTIQUE CANADA [s. d.]. *Tableau 384-0047 – Revenus, dépenses et solde budgétaire – Administrations publiques, comptes économiques provinciaux et territoriaux, annuel*, CANSIM (base de données). Version mise à jour le 13 mai 2016.

2.3.5 La réinstauration d'une taxe sur le capital pour les institutions financières

Comme nous l'avons mentionné au début de cette section, l'abolition de la taxe sur le capital a entraîné un manque à gagner important pour les finances publiques du Québec. Si cette taxe pouvait constituer un frein pour l'investissement des sociétés manufacturières ou pour les PME, cet argument nous semble inapplicable pour les entreprises du secteur financier. Même si certains paramètres des contributions fiscales des banques et des autres institutions financières ont été récemment revus à la hausse (taux d'imposition sur les profits et maintien de la taxe compensatoire malgré l'harmonisation de la TPS et de la TVQ), nous croyons que les institutions financières sont aujourd'hui en mesure de contribuer davantage au financement des programmes sociaux et des services publics. Leurs profits continuent de battre des records, année après année, et elles profitent des généreuses baisses d'impôt consenties par le gouvernement fédéral. Le Québec devrait aussi récupérer cet espace fiscal.

Recommandation 3

Afin de compenser les baisses d'impôt annoncées et de rétablir une équité fiscale entre les contribuables, la CSQ recommande :

- a) De hausser le taux d'inclusion des gains en capital de 50 % à 75 %;
- b) De mettre en œuvre diverses mesures pour lutter contre l'utilisation des paradis fiscaux;
- c) D'étudier la possibilité de moduler le taux d'inclusion en fonction de la durée de détention de l'actif ayant généré le gain en capital;
- d) De hausser le droit d'immatriculation spécial sur les voitures de luxe de 1 % à 5 % et d'introduire un système de bonus-malus basé sur les émissions de carbone des véhicules;
- e) De procéder à une révision de l'ensemble des subventions et des crédits d'impôt bénéficiant aux entreprises;
- f) De réintroduire la taxe sur le capital pour les institutions financières.

3 Trois autres enjeux prioritaires

3.1 La hausse du salaire minimum

3.1.1 Stratégie de lutte contre la pauvreté des travailleuses et travailleurs : que le travail fasse son job!

Bien que la détermination du niveau du salaire minimum relève du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, les interventions du ministre des Finances, lors de la dernière annonce, ne laissent plus de doute sur la stratégie de lutte contre la pauvreté des travailleuses et travailleurs que le gouvernement souhaite adopter : déresponsabiliser les employeurs en augmentant les mesures de soutien étatiques au lieu d'établir un salaire minimum décent.

Cette orientation gouvernementale, qui met à contribution largement les transferts fiscaux, justifie donc une intervention de notre part au sujet du salaire minimum dans le cadre des consultations prébudgétaires. Nous présenterons d'abord en quoi le salaire minimum annoncé est insuffisant pour ensuite argumenter contre un recours exclusif au soutien de l'État pour suppléer ce salaire. Enfin, nous présenterons rapidement les résultats d'un des effets sur les finances publiques d'une augmentation du salaire minimum à 15 \$ l'heure et les possibilités qu'elles nous offrent.

Travailler à temps plein et être pauvre

Le ministre des Finances avait annoncé ses couleurs dès l'été 2016 en affirmant que le salaire minimum actuel était « à l'intérieur de ce qui est souhaitable²⁰ ». Il basait son jugement sur ce qui est désormais appelé le « verrou Fortin²¹ » et sur les besoins des entreprises. Pourtant, le prix minimum du travail de celles et ceux qui n'ont aucun pouvoir de négociation devrait être fixé selon leurs besoins. Il devrait permettre que le revenu d'une personne qui travaille à temps plein s'élève au-dessus de la pauvreté ou de la simple survie. Or, ce n'est actuellement pas le cas.

Certains analystes, dont le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, argumentent le contraire en utilisant la mesure du panier de consommation (MPC). Il faut rappeler que cette mesure détermine le niveau de revenu nécessaire pour assurer la couverture des besoins de base, soit le niveau de revenu minimal pour assurer que l'état physique et mental des personnes ne se détériore pas. Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) avertit clairement qu'il ne s'agit pas d'un indicateur de sortie de pauvreté, entre autres parce que son niveau ne

²⁰ LAJOIE, Geneviève (2016). « Salaire minimum à 15 \$: Leita pas chaud à l'idée », *Journal de Québec*, [En ligne] (14 août). [journaldequebec.com/2016/08/14/salaire-minimum-a-15-leitao-pas-chaud-a-lidee].

²¹ Critère de détermination du niveau du salaire minimum à un maximum de 50 % du salaire moyen issu d'une étude menée par l'économiste Pierre Fortin.

garantit pas aux personnes « [leur] intégration et participation à la société » ou la possibilité d'améliorer leur situation²².

Le seuil de faible revenu de Statistique Canada représente un meilleur indicateur de sortie de pauvreté. Il se situe à environ 24 900 \$ en 2016 pour les grands centres urbains. Il faudrait donc un salaire horaire de 13,68 \$ pour dépasser le seuil de pauvreté. Depuis deux ans, l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) calcule le niveau de salaire qui est nécessaire à un employé « pour satisfaire ses besoins de base et ceux des personnes à sa charge, et [...] participer à la vie culturelle, politique et économique, en plus de lui laisser une certaine marge de manœuvre en vue de transformer sa situation socioéconomique²³ ». Malgré le fait que cet indicateur prend en compte les nombreux soutiens du revenu offerts par les gouvernements, on constate que le salaire minimum actuel est encore nettement insuffisant pour permettre d'atteindre ce revenu annuel viable. Le tableau IV illustre le manque à gagner selon les régions et le type de ménage. Pour sortir réellement de la pauvreté, le salaire minimum devrait refléter un salaire viable de 15,10 \$ l'heure en moyenne au Québec²⁴.

Tableau IV
Déficit ou excédent entre le revenu disponible (pour des emplois au salaire minimum à temps plein) et le revenu annuel viable

	Ménage de quatre	Personne seule	Ménage monoparental
Montréal	-3 711 \$	-6 008 \$	-1 175 \$
Québec	-3 230 \$	-5 556 \$	-947 \$
Trois-Rivières	-447 \$	-3 380 \$	+1 853 \$
Chicoutimi	-6 858 \$	-8 874 \$	-4 671 \$
Sept-Îles	-8 193 \$	-10 350 \$	-5 922 \$

SOURCES Annexes 1, 2, 3 et 4; Ministère des Finances du Québec, calculs de l'IRIS.

²² LECHAUME, Aline, et Frédéric SAVARD (2015). *Avis de la mesure sur l'exclusion sociale associée à la pauvreté : des indicateurs à suivre*, [En ligne], Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, Gouvernement du Québec, 39 p. [mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_2015_Indicateurs_exclusion_sociale.pdf].

²³ HURTEAU, Philippe, et Minh NGUYEN (2016). *Les conditions d'un salaire viable au Québec en 2016?*, Note socioéconomique, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (avril), 8 p.

²⁴ HURTEAU, Philippe, et Minh NGUYEN (2016). *Les conditions d'un salaire viable au Québec en 2016?*, Note socioéconomique, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (avril), p. 4.

Source : HURTEAU, Philippe, et Minh NGUYEN (2016). *Les conditions d'un salaire viable au Québec en 2016?*, Note socioéconomique, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (avril), 8 p.

Dans une perspective de reconnaissance de la valeur du travail et d'un partage plus équitable de la richesse produite, il nous apparaît nécessaire d'ajuster le salaire minimum à 15 \$ l'heure le plus rapidement possible.

Évidemment, le gouvernement et les associations patronales justifient le maintien dans la pauvreté de plusieurs centaines de milliers de travailleuses et travailleurs en une volonté de **protéger des emplois**. Or, les conclusions de Pierre Fortin ont été récemment contredites par deux nouvelles études. Une première, qui reprend la méthodologie de monsieur Fortin, arrive à des conclusions beaucoup plus modestes en termes de pertes d'emplois : le 15 \$ l'heure pourrait occasionner une perte de 1 % à 2 % des emplois chez celles et ceux qui gagnent moins que ce salaire²⁵. Une deuxième, commandée par le Conseil du patronat, qui se base sur un modèle d'équilibre général, prévoit pour sa part entre 0,2 % et 1,3 % des emplois visés²⁶. Pour assurer à 1 million de travailleuses et travailleurs une augmentation de salaire pouvant aller jusqu'à 40 %, cet effet secondaire semble bien minime, surtout dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

Soutien de l'État ou déresponsabilisation des employeurs

Alors qu'elles reconnaissent que certaines et certains de leurs employés **peinent à joindre les deux bouts**, les associations patronales font appel à la générosité de l'État afin de venir corriger cette situation²⁷. Si la situation n'avait pas de conséquences sur la qualité de vie de plusieurs personnes, il serait amusant d'en apprécier le comique : les associations patronales, qui normalement sont allergiques aux interventions de l'État, font maintenant appel à la caisse commune afin d'assurer un revenu décent à certaines et certains de leurs employés.

Bien que la CSQ reconnaisse les bienfaits des mesures de soutien financier déjà en place, elle est aussi convaincue que l'augmentation de ces dernières ne peut pas

²⁵ DUFOR, Mathieu, Raphaël LANGEVIN et Dany CARON-ST-PIERRE (2016). *Quels seraient les effets réels d'une hausse marquée du salaire minimum?*, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (octobre), 48 p.

²⁶ CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC (2016). *Avis du Conseil du patronat du Québec sur l'impact d'une augmentation accélérée du salaire minimum*, [En ligne] (novembre), 81 p. [cpq.qc.ca/wp-content/uploads/2016/11/avis-salaire-minimum101116.pdf].

²⁷ CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC (2017). *Augmentation du salaire minimum : le CPQ réagit au scénario du gouvernement du Québec* (19 janvier). Repéré au cpq.qc.ca/salle-de-presse/communiqués-de-presse/augmentation-du-salaire-minimum-le-cpq-reagit-au-scénario-du-gouvernement et FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (2017). *Hausse du salaire minimum : les PME soulagées, mais elles auront besoin d'aide* (19 janvier). Repéré au cfib-fcei.ca/francais/article/9052-hausse-du-salaire-minimum-les-pme-soulagees-mais-elles-auront-besoin-d-aide.html.

compenser une réelle augmentation du salaire minimum. Déjà, comme l'indique le tableau V, les subventions indirectes de l'État aux travailleuses et travailleurs à petit salaire représentent une bonne part de leur revenu disponible. Pour une mère de famille monoparentale travaillant au salaire minimum, les transferts des gouvernements comptent pour 45 % de son revenu disponible. Pour un couple avec deux enfants, c'est 34 % de son revenu qui provient de la solidarité collective. Augmenter cette part correspond à une déresponsabilisation inacceptable des employeurs.

Tableau V
Composantes du revenu disponible pour les ménages travaillant au salaire minimum

Ménage	Revenu de travail	Suppléments du revenu étatiques	Impôts	Revenu disponible	Part du revenu disponible issue des transferts
Personne seule	19 565 \$	1 535 \$	1 265 \$	18 574 \$	8 %
Monoparental avec 1 enfant	19 565 \$	12 686 \$	-522 \$	28 505 \$	45 %
Couple avec 1 enfant	19 565 \$	10 393 \$	-3 366 \$	41 674 \$	25 %
Couple avec 2 enfants	19 565 \$	15 858 \$	-3 177 \$	47 327 \$	34 %

Source : QUÉBEC. MINISTÈRE DES FINANCES (2016). *Revenu disponible 2015 et 2016*, Simulateur de revenu disponible, [En ligne]. [budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/revenu-disponible-fr.asp]. Calculs des auteurs.

De plus, il faut rappeler que cette part du revenu disponible n'est pas prise en compte dans les différents programmes de sécurité sociale (congrés parentaux, chômage et retraite), ce qui contribue à accentuer encore plus les inégalités et la nécessité de soutien au revenu, particulièrement chez les personnes âgées. Cette situation permet encore une fois aux employeurs de se défiler devant leurs responsabilités.

3.1.2 Une intervention couteuse et mal ciblée

Garantir une sortie de pauvreté aux travailleuses et travailleurs par des mesures de soutien du revenu au lieu d'augmenter le salaire minimum représente une solution très couteuse et trop dispersée. Par exemple, augmenter l'exemption personnelle comme le revendique la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) aurait peu d'effets chez les bas salariés puisqu'ils payent déjà peu d'impôt, alors que l'ensemble des autres contribuables plus aisés en profiteraient pleinement. Par exemple, une augmentation de cette exemption à 13 500 \$ viendrait accorder une augmentation de revenu disponible d'environ 300 \$ à

l'ensemble des contribuables, sans affecter celles et ceux qui gagnent moins de 15 000 \$. Comme on peut le voir au tableau VI, la majorité du gain de revenu disponible serait dirigé vers les contribuables gagnant plus de 40 000 \$. Cette mesure aux effets modestes sur les employés et employées à bas salaire coûterait à la caisse commune autour de 1 milliard de dollars²⁸. Une bonification de la prime au travail permettrait un meilleur ciblage, mais imposerait des coûts supplémentaires pour l'État de quelque 500 millions de dollars.

Tableau VI
Impacts sur le revenu disponible et partage des gains

Classe de revenu	Revenu disponible supplémentaire moyen (15 \$)	Part des salariés	Part des gains salariaux (15 \$)	Part des gains liés à l'exemption de base à 13 500 \$	Part des gains liés à l'augmentation de la prime au travail*
Min-5 000	406 \$	3,9 %	3,0 %	0,0 %	0,0 %
5 001-10 000	1 125 \$	4,0 %	8,7 %	0,1 %	0,3 %
10 001-15 000	1 134 \$	6,2 %	13,6 %	0,0 %	0,8 %
15 001-20 000	1 252 \$	6,0 %	14,6 %	1,3 %	12,6 %
20 001-25 000	1 578 \$	5,8 %	17,5 %	3,2 %	16,2 %
25 001-30 000	1 299 \$	6,8 %	16,9 %	4,7 %	10,4 %
30 001-35 000	857 \$	6,8 %	11,2 %	5,1 %	8,2 %
35 001-40 000	395 \$	6,9 %	5,3 %	5,9 %	7,4 %
40 001-50 000	217 \$	13,8 %	5,8 %	12,4 %	15,5 %
50 001-60 000	96 \$	10,8 %	2,0 %	10,1 %	10,8 %
60 001-70 000	21 \$	7,3 %	0,3 %	6,8 %	5,5 %
70 001-80 000	33 \$	5,7 %	0,4 %	5,5 %	3,4 %
80 001-90 000	2 \$	4,2 %	0,0 %	4,1 %	2,4 %
90 001-100 000	7 \$	3,0 %	0,0 %	3,0 %	1,6 %
100 001-Max	29 \$	8,8 %	0,0 %	8,9 %	4,9 %

* Un montant de 500 \$ de plus pour les ménages sans enfant et de 1 000 \$ de plus pour les parents.

Sources : Statistique Canada, Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS). Calculs des auteurs.

L'augmentation du salaire minimum représente donc la meilleure façon de cibler les travailleuses et travailleurs à faible revenu. Il s'agit surtout de remettre dans les mains des employeurs la responsabilité de garantir un revenu décent à leurs employés et employées.

²⁸ Sources : Statistique Canada, Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS). Calculs des auteurs.

3.1.3 Impacts sur les finances publiques du 15 \$: 1 milliard de possibilités

L'augmentation du salaire minimum non seulement contribuerait à sortir les travailleuses et travailleurs de la pauvreté par leurs propres moyens, mais permettrait aussi de renforcer leur dignité en leur donnant les moyens de contribuer à la caisse collective. La hausse du salaire minimum à 15 \$ l'heure aurait pour conséquence de réduire les besoins de soutien du revenu fournis par l'État et viendrait augmenter les contributions fiscales de bon nombre de travailleuses et travailleurs. Une estimation de l'impact du salaire minimum à 15 \$ à l'aide du logiciel BD/MSPS de Statistique Canada²⁹ permet de constater que cette mesure viendrait augmenter la marge de manœuvre des gouvernements d'une somme allant de 1,4 milliard à 2 milliards de dollars³⁰. Québec verrait ses transferts diminuer de 130 millions de dollars alors que ses revenus fiscaux augmenteraient de 900 millions de dollars.

Tableau VII
Impacts de la hausse du salaire minimum à 15 \$ sur les finances publiques

	Salaire minimum à 15 \$		Salaire minimum à 15 \$ avec percolation (20 %)	
	M\$	%	M\$	%
Revenu d'emploi	3 466	1,9 %	4 463	2,5 %
Revenu disponible	2 311	1,3 %	2 923	1,6 %
Taxes et impôts fédéraux	597	1,6 %	791	2,2 %
Transferts fédéraux	(121)	-1,0 %	(152)	-1,3 %
Taxes/impôts provinciaux	571	1,5 %	766	2,0 %
Transferts provinciaux	(104)	-1,4 %	(131)	-1,7 %
Allocations familiales	(18)	-1,0 %	(23)	-1,3 %
Crédit pour la solidarité	(36)	-3,6 %	(45)	-4,5 %
Prime au travail	(36)	-3,7 %	(47)	-4,7 %
Solde provincial net	675	2,1 %	898	2,8 %

Sources : Statistique Canada, Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS). Calculs des auteurs.

Cette marge de manœuvre supplémentaire pourrait être réutilisée afin de prévenir d'éventuels « dommages collatéraux » liés à la hausse du salaire minimum et d'ajuster certains programmes gouvernementaux en conséquence :

²⁹ L'analyse a été faite à partir de la Base de données et du Modèle de simulation de politiques sociales de Statistique Canada. Les hypothèses et calculs qui ont servi à la simulation ont été faits par la CSQ, et la responsabilité de l'utilisation et de l'interprétation de ces données revient uniquement aux auteurs.

³⁰ L'hypothèse forte simule un effet de percolation salarial jusqu'à un taux de 20 % au-dessus du nouveau salaire (18 \$).

- Des mesures de soutien à l'emploi pourraient être mises en place dans les secteurs soumis à la concurrence extérieure afin de réduire l'impact de la hausse du salaire minimum;
- Des emplois publics ou des programmes d'insertion en emploi pourraient être financés afin de combler certaines pertes d'emplois pour les personnes avec difficultés d'intégration. D'ailleurs, avec 900 millions de dollars, l'État pourrait créer lui-même plus de 20 000 emplois à 40 000 \$ par année (incluant avantages sociaux). Ce qui est bien au-delà des pertes prévues par les différentes études;
- Des ressources pourraient être consacrées à surveiller et à corriger l'impact de la hausse sur le décrochage scolaire;
- Les subventions aux différents groupes communautaires et aux entreprises d'économie sociale qui travaillent dans la sphère des services publics (soutien à domicile, maison d'hébergement, etc.) pourraient être augmentées. Les salaires sont souvent sous 15 \$ l'heure ou proches de ce montant;
- Le taux de récupération des gains de travail dans le programme d'aide sociale pourrait être réduit;
- Des programmes supplémentaires de requalification et de formation pour les travailleuses et travailleurs peu qualifiés pourraient être mis en place.

Les différents arguments que nous avons exposés rapidement renforcent la conviction de la CSQ de la nécessité de s'appuyer, de manière prioritaire, sur l'augmentation du salaire minimum à 15 \$ l'heure afin de lutter contre la pauvreté des travailleuses et travailleurs. La bonification du soutien au revenu offerte par l'État ou la réduction du fardeau fiscal ne peut que venir accompagner cette augmentation significative des revenus du travail.

Recommandation 4

La CSQ recommande d'augmenter le salaire minimum à 15 \$ l'heure le plus rapidement possible. La CSQ s'oppose à un recours encore plus massif aux transferts publics comme stratégie principale de lutte contre la pauvreté des travailleuses et travailleurs.

3.2 Bonification du Régime de rentes du Québec

En janvier 2017, la CSQ a participé aux consultations de la Commission des finances publiques sur le Régime de rentes du Québec (RRQ). Il nous apparaît ici nécessaire de réitérer au MFQ l'importance que revêt une bonification significative du RRQ pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs du Québec.

Il est aujourd'hui largement admis que le système québécois de retraite est défaillant pour une portion importante des travailleuses et travailleurs du Québec. Rappelons quelques faits :

- Près de 60 % des travailleuses et travailleurs québécois ne participent à aucun régime complémentaire de retraite;
- Retraite Québec considère que plus de la moitié des travailleuses et travailleurs auront une couverture insuffisante à la retraite (17 % n'épargnent pas suffisamment et 38 % n'ont aucune épargne);
- Le taux de remplacement de revenu des régimes publics au Canada est bien en deçà de la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour la classe moyenne. Pour un salaire égal au salaire industriel moyen, il est de 44,4 % alors que la moyenne de l'OCDE est de 57,3 % et pour un salaire de 150 % du salaire industriel moyen, il est de 29,6 % alors que la moyenne de l'OCDE est de 52,0 %.

La bonification du RRQ constitue un moyen privilégié pour lutter contre la pauvreté et contre les inégalités des revenus. Aussi, les réticences du gouvernement à l'égard de l'effet négatif d'une telle bonification sur l'économie québécoise et sur les charges sociales des entreprises nous semblent bien contestables, d'autant plus que l'ensemble des provinces canadiennes avancerait dans cette direction en même temps. De ce fait, l'argument de la perte de compétitivité nous semble difficilement recevable.

Ainsi, bien qu'elle privilégie une bonification plus substantielle, la CSQ est d'avis que celle prévue au projet de loi C-26 pour le Régime de pensions du Canada (RPC) est une bonne avancée. Si cette bonification était appliquée au RRQ, elle permettrait une amélioration significative sans toutefois régler tous les problèmes du système de retraite.

Depuis leur mise en place, le RPC et le RRQ offrent des prestations pratiquement identiques. Néanmoins, nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins. Il est inadmissible que les travailleuses et travailleurs du Québec héritent du régime de retraite public le moins généreux du Canada.

Recommandation 5

La CSQ recommande que le gouvernement du Québec signe l'entente de Vancouver afin d'offrir aux Québécoises et Québécois au minimum la bonification prévue au RPC.

3.3 Les transferts fédéraux en santé

Enfin, dans le dossier des transferts fédéraux en santé, la CSQ désire signifier son appui au gouvernement du Québec. La proposition du gouvernement Trudeau actuellement sur la table est tout simplement inacceptable. Le gouvernement fédéral doit contribuer au financement des services de santé, et la CSQ appuie la revendication du gouvernement du Québec voulant que la part fédérale dans le financement de la santé revienne à 25 % des dépenses. Enfin, tout comme le gouvernement du Québec, nous tenons au respect intégral de la compétence constitutionnelle du Québec dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Conclusion

Dans tous les secteurs d'activité du gouvernement, les compressions des dernières années ne sont pas demeurées que des chiffres sur le papier. Elles ont eu des effets réels dans la vie des citoyennes et citoyens du Québec; elles ont affecté négativement les services à la population et les conditions de travail du personnel des réseaux. Ces deux réalités sont fortement liées.

Il s'agit de la deuxième année où le gouvernement se targue de dégager une marge de manœuvre budgétaire. Pourtant, il s'empresse de la faire disparaître en précipitant les réductions des contributions fiscales et en accélérant les versements au Fonds des générations. Déjà, c'est près de deux milliards de dollars qui ne seront plus disponibles pour financer les services publics.

Le gouvernement doit réparer les pots qu'il a cassés au nom de la « rigueur » en réinvestissant de manière importante dans les services à la population. Il doit renoncer à offrir des cadeaux fiscaux qui, à long terme, contribuent uniquement à réduire notre capacité collective à s'offrir des services publics de qualité, universels et gratuits.

Liste des recommandations

1. Considérant les compressions imposées au cours des dernières années, le retard du financement des services par personne et les marges budgétaires existantes, la CSQ recommande d'augmenter le rythme de croissance des dépenses de programmes de manière à préserver et à bonifier la qualité, l'accessibilité et l'étendue des services publics, et à maintenir le rôle de stimulation économique du gouvernement.
2. La CSQ recommande que le gouvernement vise à accroître le financement des services publics à l'aide d'une fiscalité plus progressive. Conséquemment, les modifications fiscales annoncées devraient minimalement être compensées par de nouveaux revenus.
3. Afin de compenser les baisses d'impôt annoncées et de rétablir une équité fiscale entre les contribuables, la CSQ recommande :
 - a) De hausser le taux d'inclusion des gains en capital de 50 % à 75 %;
 - b) De mettre en œuvre diverses mesures pour lutter contre l'utilisation des paradis fiscaux;
 - c) D'étudier la possibilité de moduler le taux d'inclusion en fonction de la durée de détention de l'actif ayant généré le gain en capital;
 - d) De hausser le droit d'immatriculation spécial sur les voitures de luxe de 1 % à 5 % et d'introduire un système de bonus-malus basé sur les émissions de carbone des véhicules;
 - e) De procéder à une révision de l'ensemble des subventions et des crédits d'impôt bénéficiant aux entreprises;
 - f) De réintroduire la taxe sur le capital pour les institutions financières.
4. La CSQ recommande d'augmenter le salaire minimum à 15 \$ l'heure le plus rapidement possible. La CSQ s'oppose à un recours encore plus massif aux transferts publics comme stratégie principale de lutte contre la pauvreté des travailleuses et travailleurs.
5. La CSQ recommande que le gouvernement du Québec signe l'entente de Vancouver afin d'offrir aux Québécoises et Québécois au minimum la bonification prévue au RPC.

